



**Propositions d'acceptation de dépôt d'archives
publiques et privées et d'approbation des
projets de convention correspondants**

Rapport n° CP/2017/188

Service gestionnaire :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accepter le dépôt d'archives publiques définitives de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et le dépôt d'archives privées de la Commission centrale de navigation pour le Rhin.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention correspondants.

1. Proposition d'acceptation de dépôt d'archives publiques définitives, et de convention à conclure entre le Service Interministériel des Archives de France, l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin.

En application de la circulaire DGP/SIAF/2010/020 du 25 novembre 2010 relative au contrôle et à la collecte des archives des opérateurs de l'État, le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) exerce en principe le contrôle de l'État sur les archives produites par l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS) à travers sa Mission des Archives auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Ces documents, émanant d'un établissement public national sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, ont, en principe, vocation, en application des textes réglementaires, à être versées aux Archives nationales, à Paris.

En raison de l'éloignement géographique entre cette institution et l'ENSAS, cette solution reviendrait à imposer aux chercheurs locaux intéressés par le sujet de travailler à Paris. D'autre part, les documents produits par l'ENSAS revêtent un intérêt indéniable pour l'histoire du département et, plus largement, pour l'histoire de l'architecture en Alsace ; ils méritent, à ce titre, de pouvoir être conservés localement, par dérogation au régime juridique en vigueur. En outre, le dépôt de ce fonds, d'une qualité exceptionnelle, s'inscrit totalement dans les missions, notamment culturelles, des Archives départementales.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de permettre, dans le cadre d'une collaboration avec la Mission du Ministère de la Culture et l'ENSAS, le dépôt de ces documents aux Archives départementales du Bas-Rhin, qui exerceraient également, par délégation, le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives de cet établissement – étant précisé que les Archives départementales, en application du Code du Patrimoine, sont le seul établissement territorial pouvant, d'un point de vue juridique, recevoir des archives de l'ENSAS.

Le projet de convention annexé au rapport et qu'il est proposé de conclure, a pour objet d'acter les conditions de dépôt aux Archives départementales du Bas-Rhin des archives publiques définitives produites et reçues par l'ENSAS, et de préciser les droits et obligations des parties (communication, reproduction et réutilisation des documents, délégation au profit du directeur des Archives départementales du contrôle scientifique et technique, possibilité pour le Département de reproduire tout ou partie des documents déposés en contrepartie des frais de conservation engagés).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure la convention à titre gratuit, pour une durée illimitée, avec possibilité pour chacune des parties de la dénoncer au terme d'un préavis de 6 mois.

2. Proposition d'acceptation de dépôt d'archives privées de la Commission centrale de navigation pour le Rhin et le Département du Bas-Rhin.

La Commission centrale de navigation pour le Rhin (CCNR), plus ancienne organisation internationale en activité, a son siège à Strasbourg depuis 1920.

Un premier dépôt d'archives a été accepté par le Département du Bas-Rhin en 1996. Il s'agit aujourd'hui de proposer d'étoffer ce fonds par des documents sélectionnés par les Archives départementales afin de constituer un fonds d'exception, s'inscrivant totalement dans les missions scientifiques et culturelles des Archives départementales.

Le projet de convention annexé au rapport et qu'il est proposé de conclure, a pour objet d'acter les conditions de dépôt aux Archives départementales du Bas-Rhin des archives privées définitives produites et reçues par la CCNR, et de préciser les droits et obligations des parties (communication dans les mêmes conditions que les archives publiques, reproduction et réutilisation des documents, possibilité pour le Département de reproduire tout ou partie des archives déposées en contrepartie des frais de conservation engagés).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure la convention à titre gratuit, pour une durée illimitée, avec possibilité pour chacune des parties de la dénoncer au terme d'un préavis de 6 mois.

La Commission thématique enfance, famille, éducation a émis un avis favorable à ces propositions le 02 mars 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accepter le dépôt d'archives publiques définitives produites et reçues par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, et le dépôt d'archives privées produites et reçues par la Commission Centrale de Navigation pour le Rhin ;

- approuve les termes du projet de convention de dépôt d'archives publiques définitives, joint en annexe, à conclure entre le Service interministériel des Archives de France, l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin, et autorise son président à la signer ;

- approuve les termes du projet de convention de dépôt d'archives privées, joint en annexe, à conclure entre la Commission centrale de navigation pour le Rhin et le Département du Bas-Rhin, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY